

Economie internationale et systèmes économiques nationaux

Autor(en): **Masnata, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **4 (1946)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-132302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Économie internationale et systèmes économiques nationaux

par M. Albert MASNATA

Privat-docent à l'Université de Lausanne

Directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale, Lausanne

1. Le problème à étudier

Quelle sera l'organisation économique internationale de demain? Dans quelles conditions se développera-t-elle dans l'intérêt général de l'humanité? Telles sont les questions qu'on se pose partout au lendemain de la deuxième guerre mondiale. En même temps, on s'accorde à voir dans une nouvelle détermination des relations respectives de l'Etat et de l'économie privée et dans la recherche de solutions équitables aux problèmes sociaux, les problèmes essentiels de l'organisation économique de notre temps.

Il n'est pas dans notre intention d'approfondir ces vastes problèmes. Notre propos, plus modeste, est de participer au débat en traitant un de leurs aspects particuliers.

Il s'agit des conséquences que comportent, sur le terrain international, certaines solutions apportées à l'organisation économique dans le cadre national.

Comme tout marché, si petit ou si vaste soit-il, l'économie internationale, considérée dans son ensemble, obéit à des lois, qui lui sont propres. Par ailleurs, elle représente un conglomerat d'économies nationales qui constituent des facteurs essentiels de son fonctionnement. Certes, chacune des économies nationales exerce une influence plus ou moins grande sur l'économie internationale, suivant l'importance politique ou économique du pays en question. On observe néanmoins que même un Etat relativement peu important peut jouer un rôle déterminant tout d'abord dans une région du globe, puis, par contrecoup, sur le plan économique universel. La nature des systèmes économiques

nationaux est donc d'une importance capitale pour la connaissance des conditions dans lesquelles peut s'établir l'équilibre de l'économie mondiale.

Tout en mettant ainsi l'accent sur ce dernier point à des fins d'étude, nous ne pouvons toutefois jamais le dissocier complètement de l'aspect général de l'économie internationale considérée comme unité et que nous avons évoqué ci-dessus. Pour cette raison, avant d'en arriver à l'examen de certains systèmes économiques et de leurs répercussions sur le plan international, nous devons donc, tout d'abord, évoquer l'atmosphère générale dans laquelle vit et fonctionne l'économie internationale à l'époque contemporaine.

2. *L'organisation économique du XIX^e siècle et aujourd'hui*

Lorsqu'on veut, même sommairement, décrire l'atmosphère présente, on ne saurait le faire sans rattacher, ne serait-ce que très brièvement, l'état de choses actuel à celui qui l'a immédiatement précédé, car les diverses époques de l'évolution économique dans l'histoire sont étroitement liées entre elles. A cet effet, faisons les distinctions suivantes pour fixer nos idées.

Admettons que la guerre qui vient de se terminer ouvre une nouvelle époque. Il y eut avant celle-ci la période dite « d'entre deux guerres » de 1918-1939 et avant 1914 une époque bien plus longue qu'on peut appeler celle du XIX^e siècle bien qu'elle ne se soit terminée qu'en 1914, soit au début du XX^e siècle.

Nous ne voulons pas nous attarder à rappeler ici les caractéristiques bien connues de ce XIX^e siècle économique engendré par la révolution industrielle de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. La transformation radicale des méthodes de production avait provoqué un dynamisme considérable de l'économie, favorisé par l'industrialisation et l'extension des marchés. La marche en avant continuelle qui caractérisa le XIX^e siècle fit oublier quelquefois la nécessité de stabiliser et d'aménager certains secteurs de l'économie, notamment dans le domaine de la distribution de la richesse sociale. Les idées de l'économie politique libérale nées avec Adam Smith dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle ont sans doute contribué à ce développement

que nous avons rappelé. Mais d'un autre côté, il semble démontré maintenant que l'évolution économique elle-même avait créé un milieu propice aux progrès du libéralisme économique. Au point de vue de l'étude que nous entreprenons, il y a lieu de faire une distinction à propos du système économique libéral, entre son attitude à l'intérieur d'un Etat et celle en matière d'échanges internationaux. On constate qu'en matière de régime économique interne le libéralisme put presque complètement s'imposer. En matière d'échanges internationaux, il fut battu en brèche dès ses débuts par la persistance de régimes douaniers plus ou moins protectionnistes. Néanmoins, malgré ces restrictions, et par le fait même que dans les régimes économiques internes des Etats la libre concurrence était sauvegardée, le régime économique international a pu lui aussi être basé dans son ensemble sur le libre jeu des forces économiques. Tels étaient les faits. Le fonctionnement de tout régime économique considéré tant au point de vue national qu'international, est soumis à certaines règles de jeu. Le régime libéral ou à peu près libéral d'avant 1914 était basé sur des principes dont l'application avait assuré un développement remarquable de l'économie mondiale. Ces règles essentielles comportaient d'une part la liberté des échanges (sous la réserve de certains droits protecteurs) qui avait pour conséquence une libre formation des prix sur une base internationale, et d'autre part un fonctionnement automatique des paiements internationaux basé sur des systèmes monétaires stables par rapport à l'or. Ces facteurs constituaient les conditions d'équilibre de l'économie internationale dont ils assuraient le rétablissement en cas de troubles passagers. Ce fut une époque de l'histoire économique au cours de laquelle une certaine unité a pu être la caractéristique de l'économie internationale, due à la présence de principes essentiellement identiques dans les organisations économiques nationales.

Ce mécanisme joua jusqu'à ce que les conditions de son fonctionnement changèrent à la suite de la guerre de 1914-1918. Cette constatation ne signifie pas que la première guerre mondiale ait été la cause unique du changement observé. Elle en fut en tout cas un facteur déterminant car elle contribua à une désagrégation de l'économie mondiale, privée de ses réactifs normaux du XIX^e siècle. Les échanges interrompus par la guerre ne purent

complètement se rétablir ; des disparités dans les prix s'établirent entre les différentes économies nationales, les monnaies atteintes par la guerre dans leurs positions de base, prises dans le tourbillon économique, ne purent plus jouer le rôle de régulateur dans les échanges internationaux. Les maux qui résultèrent de cet état de choses furent combattus non pas par des moyens universels, mais par des moyens propres à chaque Etat. En effet, chaque Etat, devant les problèmes économiques et sociaux à résoudre, était amené à des mesures d'intervention qui aggravaient encore le mal général. L'interventionnisme économique devenait de plus en plus une réalité, et était érigé en système, alors que la théorie s'attardait au libéralisme. La période d'entre les deux guerres connut donc une lutte entre la tendance au retour à plus de liberté en matière commerciale et financière et celle d'un interventionnisme toujours plus prononcé qui, dans certains pays, alla jusqu'à l'emprise totale de l'Etat sur la vie économique. Or, l'interventionnisme en tant que système se présente aussi sous deux faces : une face interne et une face externe (internationale).

C'est ainsi que l'évolution des systèmes économiques nationaux est apparue déjà dans la période entre les deux guerres comme un facteur influençant toujours plus l'organisation économique internationale. Les expériences faites alors à cet égard méritent d'être remémorées au moment où les bases elles-mêmes sur lesquelles se développera l'économie internationale sont de nouveau évoquées après cette seconde guerre mondiale.

C'est en partant des expériences enregistrées et des observations qu'on peut faire aujourd'hui, que nous arrivons aux considérations suivantes sur le problème que nous nous sommes posé.

3. Les systèmes en présence

Avant de mettre en évidence les répercussions du fonctionnement des systèmes économiques adoptés par tel ou tel pays sur l'organisation économique internationale, il est nécessaire de rappeler d'une façon générale les caractéristiques essentielles de ceux qui peuvent entrer en ligne de compte de nos jours.

Pour caractériser les répercussions internationales des systèmes économiques nationaux, on pourrait évoquer les conditions

naturelles qui les firent naître. Les constantes historiques et la situation géographique d'un pays conditionnent sa politique économique à l'égard de l'étranger, avant même qu'il se soit donné un régime économique basé sur certains principes directeurs. La conception de l'intérêt national qui résulte de l'ensemble des facteurs invoqués pèse sur l'ensemble des relations internationales du pays visé. On pourrait consacrer une étude spéciale aux répercussions de ces facteurs naturels sur la vie internationale. Telle n'est pas notre intention, car nous choisissons pour critère, dans le classement des systèmes au point de vue qui nous intéresse, la position que prend l'Etat à l'égard de l'économie ; c'est là le problème central envisagé.

Quel que soit le système économique, vu sous cet angle, son fonctionnement comporte (ainsi que nous l'avons déjà souligné) une face « intérieure », soit l'organisation économique intérieure d'un pays et une face « extérieure », soit les conséquences de celle-ci en matière de politique économique internationale.

1. L'aspect « intérieur » du système comporte les solutions apportées aux problèmes de base qui se posent dans les relations entre l'Etat et l'individu dans le domaine économique.

a) Il y a tout d'abord l'attitude de l'Etat vis-à-vis de la propriété : la propriété des biens de consommation et des biens de production surtout.

b) Une seconde, mais non moins essentielle question est celle de savoir qui a la direction générale et la responsabilité de la bonne marche du processus économique. Celui-ci est-il réglé par le mécanisme du marché libre, dominé par les multiples facteurs qui le conditionnent, ou par l'Etat ? Quel est notamment le rôle de l'Etat dans la distribution du revenu social entre les divers groupes en présence ?

On peut envisager une série de systèmes intermédiaires entre les pôles extrêmes que nous entrevoyons. C'est du reste là que gît le problème essentiel de l'heure présente, avons-nous dit. Pour la clarté de l'exposé il faut toutefois souligner d'une façon très nette l'alternative formulée.

2. L'autre aspect d'un système économique est celui que nous avons appelé « l'extérieur », c'est-à-dire l'attitude d'un Etat à

l'égard des problèmes de l'économie internationale, comme conséquence du régime économique pratiqué à l'intérieur de ses frontières. Cette attitude peut être le résultat d'une influence directe ou indirecte ou le fait d'une action volontaire ou même involontaire.

Pour fixer nos idées et former un cadre général à l'examen de quelques cas particuliers, nous pouvons encore préciser comme suit les distinctions à faire entre les systèmes économiques selon le critère des relations entre l'Etat et l'économie.

1. Systèmes basés sur l'abstention aussi complète que possible de l'Etat (systèmes libéraux).

2. Systèmes basés sur l'intervention de l'Etat :

a) Intervention sporadique ou régulière visant des buts particuliers, mais sans représenter des mesures tendant à un ensemble.

b) Intervention continue, raisonnée et voulue, dans le but de bâtir un système devant obéir à certains principes.

On observe que l'interventionisme, érigé en système, a la tendance naturelle de conduire de plus en plus à la domination de l'économie par l'Etat. L'interventionisme pratiqué dans le but de diriger l'économie aboutit aussi facilement à la tendance de constituer une « économie fermée », vis-à-vis de l'extérieur.

3. Enfin, il y a les systèmes qui sont caractérisés par l'absorption et par la direction complète de l'économie par l'Etat (systèmes totalitaires ou collectivistes).

4. *Les systèmes nationaux et leurs répercussions internationales*

Plaçons maintenant dans le cadre général que nous venons de tracer des systèmes économiques tels qu'ils résultent de l'observation des faits à l'époque contemporaine et analysons quelques exemples tirés de l'histoire économique présente ou de celle d'entre les deux guerres.

Les *systèmes libéraux* basés sur l'abstention quasi complète de l'Etat en matière économique ont été ceux de l'époque se terminant en 1914. Nous avons déjà rappelé ci-dessus les conséquences qui en résultaient pour l'économie internationale ;

nous n'y reviendrons plus. Ce fut le temps où les systèmes économiques nationaux permettaient l'existence d'une organisation économique mondiale basée sur le libre jeu des facteurs économiques, commandant les échanges commerciaux et monétaires.

Nous avons rappelé ci-dessus que notre époque vivait sous le signe d'une nouvelle définition des rapports entre l'Etat et l'économie. La nécessité d'assurer une marche normale du processus économique pour éviter le chômage périodique et de trouver des solutions aux problèmes sociaux, telle est la raison qui préside de nos jours à la recherche de *systèmes intermédiaires*.

Il n'est pas dans notre intention de développer ici ce sujet. Fidèles à la ligne que nous nous sommes tracée, nous voulons simplement relever les conséquences que peuvent comporter sur le plan international certaines politiques envisagées ou préconisées dans cet ordre d'idées.

Pour assurer l'emploi « intégral » (full employment), les organes gouvernementaux et les économistes dans un grand nombre de pays proposent une politique économique basée sur le principe de la direction de la conjoncture. C'est ce qu'on appelle en anglais la « trade cycle policy ». Un des moyens le plus généralement proposé est celui du contrôle des investissements et une politique de dépenses compensatoires de l'Etat en période de dépression.

Il est naturel qu'un Etat, désireux d'assurer l'emploi « intégral » sur son territoire, même en période de dépression, par les méthodes que nous venons d'entrevoir, « peut » être conduit (nous ne disons pas « doit » être conduit), à prendre par exemple des mesures pour stabiliser le niveau des prix et des salaires. Ceci peut appeler tôt ou tard des dispositions restrictives en matière d'échanges commerciaux avec l'étranger et dans le domaine monétaire. Un tel développement (auquel nous avons assisté entre les deux guerres pour l'Allemagne), peut naturellement comporter des conséquences les plus imprévues pour le développement des échanges internationaux.

Les dangers d'une telle évolution pour une politique économique basée sur un interventionisme stabilisateur sont du reste reconnus par des auteurs partisans eux-mêmes d'une telle politique. C'est ainsi que nous trouvons notamment dans l'ouvrage de Sir W. Beveridge *Full employment in a free society* un chapitre spécial sur les aspects internationaux de « l'emploi intégral »,

dans lequel il invoque la nécessité d'un contrôle international de la production et de la vente de marchandises essentielles.

C'est une opinion identique qu'exprime l'économiste hollandais Dr J. Tinbergen, dans son ouvrage *International Economic Co-operation*, lorsqu'il dit (page 110) « qu'une seconde condition nécessaire au succès de la « trade cycle policy » est qu'elle ait une base internationale pour arriver à une coordination des diverses politiques nationales des principaux pays ».

Les quelques indications très sommaires ci-dessus permettent d'entrevoir qu'un système d'interventionisme économique même dans le cadre d'une société basée sur l'initiative privée peut se trouver acculé à l'alternative soit de pratiquer de l'économie fermée, soit de chercher à tout prix des solutions internationales.

La mention que nous avons faite ci-dessus de certains développements observés en Allemagne au cours de la période d'entre deux guerres nous engage à revenir encore sur cette page d'histoire économique maintenant tournée mais qui est riche en enseignements.

Comme tendance générale, le *planisme économique allemand* visait à assurer la « Vollbeschäftigung » par la « Mengenkonzunktur », c'est-à-dire l'augmentation du volume des transactions entre la production et la consommation, basée sur la stabilisation rigoureuse des prix et des salaires, par opposition à la « Preiskonjunktur », c'est-à-dire par l'augmentation du chiffre général des affaires, due à des hausses de prix et de bénéfices des entreprises.

Le but général du planisme allemand à base d'autarcie devait nécessairement se refléter dans l'organisation du commerce extérieur.

Pour assurer l'exécution du programme économique à l'intérieur du pays suivant les principes ci-dessus mentionnés, il fallait que l'Etat cherche les moyens d'empêcher que ses plans ne soient pas exposés à de continus bouleversements dus à des fluctuations extérieures imprévues, agissant sur les prix ou les quantités des marchandises importées et exportées. Le planisme économique de caractère strictement national, comme celui pratiqué en Allemagne totalitaire, impliquant une ingérence directe dans les opérations du marché, appelait l'application d'un système de contrôle rigide du commerce extérieur et spécialement des changes. Il existe, en effet, une incompatibilité réelle d'ordre économique

entre une politique fondée sur le libre jeu du mécanisme des prix dans les relations commerciales internationales et une politique de contrôle direct des prix intérieurs et de réglementation quantitative de l'économie nationale.

Pour développer sa production et constituer des réserves, l'Allemagne devait augmenter l'importation de matières premières tout en réduisant celle d'autres produits manufacturés non indispensables. Le paiement de ces importations devait se faire par compensation en développant les exportations allemandes. Partout où elle l'a pu, l'Allemagne établit des « clearings » entraînant ainsi d'autres pays à recourir à des échanges bilatéraux dont le règlement se faisait par des procédés autres que ceux du marché libre. La politique commerciale allemande a donc favorisé dans d'autres pays à titre de défense ou d'adaptation des contrôles quantitatifs du commerce extérieur.

Cette influence d'un système autarcique sur l'organisation du commerce des autres pays, ses partenaires ou concurrents dans des pays tiers, est une expérience qu'on peut enregistrer en examinant ce qui s'est passé à la suite du planisme allemand entre les deux guerres. Un auteur qui a étudié très complètement ce problème fait la remarque suivante à ce propos : « Il est permis d'affirmer que la coexistence de politiques commerciales dont l'une est strictement libérale et l'autre fortement dirigée est incompatible avec le développement d'un commerce international reposant sur des relations durables et régulières¹. »

Encore une fois, le cas de l'Allemagne est à retenir parce que, sous la réserve des principes politiques appliqués, certains systèmes ressemblants paraissent s'annoncer de nos jours dans d'autres pays.

Le suprême degré de l'intervention étatique est celui dans lequel la prédominance de l'Etat devient totale. Nous sommes alors en présence d'un *système collectiviste*, dont un exemple concret et actuel nous est fourni par la Russie soviétique. Dans ce système, toute l'économie est absorbée par l'Etat et dirigée par lui. La production et la distribution sont réglées par des plans économiques de l'Etat. Au point de vue du commerce extérieur, l'Etat est seul importateur et exportateur par

¹ cf. LONG : *Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne devant le III^e Reich*, Genève 1943.

l'intermédiaire d'organes spécialement constitués à cet effet. C'est le régime du monopole du commerce extérieur. Au point de vue de l'économie internationale, ce système comporte les conséquences suivantes :

Les besoins énormes de la population soviétique (180 millions) en articles de consommation ne sont que partiellement couverts par la production et la distribution intérieures. Pourtant, l'importation ne comprend pratiquement que des biens nécessaires à la production. Ainsi, en 1938, (dernier chiffre disponible), sur une importation totale de 325 millions de roubles-or, seulement 40 millions environ concernent des biens de consommation. L'immense Russie soviétique ne représentait en 1938 (selon les statistiques de la S. d. N.) que le 1,11 % de l'importation mondiale (et autant de l'exportation) contre 1,5 % pour la petite Suisse¹.

Le développement économique général de l'U. R. S. S. peut évidemment conduire à une augmentation graduelle des exportations, ce qui, par contrecoup, permettrait une plus forte importation. Mais, même dans ce cas, le développement économique ascendant ne peut automatiquement se traduire par une plus grande participation de la Russie à l'économie mondiale, vu l'existence du monopole du commerce extérieur qui postule nécessairement un trafic avec l'étranger basé sur le « bilatéralisme ».

Les quelques exemples de systèmes économiques nationaux cités ci-dessus montrent clairement l'importance que revêt pour l'avenir de l'organisation économique mondiale le problème de leur existence. Quelles sont les possibilités de régler leur collaboration ?

5. Les nouvelles conditions d'équilibre de l'économie mondiale

Dans la première partie de cet article, nous avons rappelé de quelle manière les anciennes « règles du jeu » de l'organisation économique internationale du XIX^e siècle n'avaient pas pu être remplacées dans la période d'entre deux guerres par d'autres,

¹ cf. *Le commerce extérieur de l'U. R. S. S.*, rapport spécial publié par l'Office suisse d'expansion commerciale, Lausanne, 1944.

capables également d'assurer un développement harmonieux des échanges, favorisés par la couverture des besoins nouveaux de certains marchés par une production accrue ailleurs. Du reste, les changements essentiels qui sont intervenus à la suite de la première guerre mondiale se seraient peut-être également produits à la suite de l'évolution normale des choses. Certaines tendances générales de l'évolution économique du XIX^e siècle ne pouvaient indéfiniment se maintenir. Les temps anciens ne reviennent pas.

Aussi faut-il examiner, sans grands regrets, ni idées préconçues, le rétablissement de certains principes essentiels au fonctionnement d'un système économique mondial, en tenant compte de la réalité, soit la coexistence de systèmes nationaux très différents.

Après la première guerre mondiale déjà, le monde était placé devant la nécessité de trouver de nouvelles assises à l'économie internationale. Mais on espérait alors le retour aux principes d'avant 1914. Il est plus réaliste d'aborder maintenant le problème en se basant sur les faits tels qu'ils existent. Qu'on le veuille ou non, l'Etat joue et jouera dans l'économie un rôle plus grand qu'auparavant. Certes, tous les pays indépendants devront établir à leur manière les conditions d'un compromis entre la liberté et l'interventionisme d'Etat. On peut différer d'avis sur les possibilités de ce compromis. Sur le terrain international également il y a lieu de résoudre le même problème, vu l'influence qu'exercent à cet égard les systèmes économiques nationaux. Il reste à savoir si sur le terrain international ce compromis peut être également trouvé pour assurer un état d'équilibre prolongé à l'économie universelle ou si un choix ne doit être fait entre deux régimes opposés, celui de la liberté et celui de la réglementation totale ? Le problème essentiel à résoudre à cet égard est celui de déterminer si l'on peut faire communiquer entre eux des systèmes basés d'une part sur la liberté des échanges et d'autre part sur un contrôle plus ou moins total du commerce extérieur et les fonder dans un système général.

Théoriquement cette solution paraît difficile à trouver. Déjà les théoriciens de la « Grossraumwirtschaft » plus ou moins fermée admettaient que tout en apportant, selon eux, une formule nouvelle à l'organisation économique de certaines régions, telle que l'Europe, leur théorie ne fournissait pas la clé d'un nouveau sys-

tème de l'économie mondiale dans le cadre de laquelle devaient cohabiter divers systèmes économiques¹. L'institut soviétique d'économie et de politique mondiales (section de l'académie des sciences de l'U. R. S. S.) a consacré récemment une étude spéciale au passage des pays capitalistes de l'économie de guerre à celle de la paix et arrive à certaines conclusions relatives à l'avenir de la structure économique mondiale dignes d'être retenues². Les troubles qui s'annoncent déjà dans l'économie mondiale, dit en substance ce rapport, démontrent l'erreur des illusions réformistes, soit des idées qui croient qu'on peut utilement employer des méthodes de planisme économique dans le cadre de l'économie à base d'entreprise privée (« capitaliste »).

Ces voix ne sont guères encourageantes. Et pourtant dans la pratique, pour répondre aux nécessités d'une économie mondiale qui doit être rétablie pour le bien de tous, ne faut-il pas rechercher un compromis ou des compromis ? Cette constatation ne doit pas nous faire oublier le bienfait que représente pour l'économie universelle le principe de la plus grande liberté. En dehors même de l'attachement qu'on peut avoir personnellement à ce principe, on doit reconnaître qu'une organisation économique internationale, basée sur la réglementation et le dirigisme complets serait une impossibilité. Il faudrait simplement faire son deuil d'une économie universelle si l'on voulait uniquement se fonder sur ces méthodes. On sait, en effet, quelles sont les difficultés d'un tel système, même à l'intérieur d'un pays où son succès technique ne peut s'obtenir qu'au prix d'une absorption totale de l'économie par l'Etat. C'est donc la méthode du « marché libre » qui paraît être dans la nature même d'une économie vraiment internationale. Or, on sait les troubles qu'apportent au système de l'économie libre les systèmes nationaux à base étatiste ou à tendance autarcique. Le remède ne consisterait-il pas alors dans la constitution d'une « zone libre » aussi universelle et vaste que possible et à côté d'elle d'une zone à économie nettement dirigée. Leur coexistence ne signifierait nullement une hostilité entre les deux, mais plutôt la reconnaissance de la possibilité de collaboration entre deux

¹ cf. Prof. A. PREDÖHL : *Die sogenannten Handelshemmnisse und der Neuaufbau der Weltwirtschaft*, Weltwirtschaftliches Archiv, Kiel, septembre 1940.

² cf. Supplément à la revue *Mirovoye Khozaïstvo i mirovaya politika*, Moscou, avril-mai 1946.

régimes. Les « règles du jeu » pour les relations entre les deux seraient différentes qu'à l'intérieur de la « zone libre » ; la séparation permettrait d'éviter les influences perturbatrices d'un régime économique à un autre. Il s'agirait, en somme, de procéder comme on cherche à le faire à l'intérieur de certains Etats, en créant des secteurs privés et des secteurs collectifs.

Pour la zone universelle il s'agirait d'établir une organisation économique dominée par le principe d'un marché mondial sur lequel une liberté et une spontanéité aussi grandes que possibles restent acquises aux forces économiques. Les pays participant à cette grande zone du marché mondial devraient conformer leurs politiques économiques nationales aux lois qui le régissent. Même ceux qui estimeraient nécessaire d'organiser leur économie sur la base d'une intervention assez poussée de l'Etat dans le sens d'une politique d'emploi intégral, par exemple, devraient veiller à ce que les mesures prises n'aient pas une répercussion restrictive sur le fonctionnement de l'économie internationale. Or, celui-ci ne sera assuré d'une façon durable que si l'on se hausse à considérer l'économie internationale dans une vision d'ensemble, c'est-à-dire qu'on cherche à établir son équilibre dans toutes ses conditions. Il faut voir le problème de l'organisation économique internationale dans la totalité de ses facteurs constitutifs.

Le problème de la monnaie ne peut être résolu sans que le régime des échanges le soit. Les échanges ne peuvent être assurés que si la production peut librement couvrir les besoins qui se manifestent. Du régime des échanges dépend aussi la formation des prix et leurs niveaux respectifs dans les divers pays qui influencent à leur tour le problème monétaire. Tous ces facteurs interdépendants se trouvent encore étroitement unis dans les systèmes économiques nationaux.

Une solution stable, capable d'assurer à l'humanité une longue période de prospérité, permettant des progrès sociaux réels, ne peut être atteinte que si tous les Etats, quel que soit leur régime, admettent la nécessité d'une organisation économique internationale au-dessus des systèmes nationaux dans l'intérêt du monde entier.

Albert MASNATA